

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 52 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210615-21-PER-

MANDAT SPECIAL POUR DÉPLACEMENT D'ÉLUS

M. ESTOURNES, indique qu'il convient tout d'abord de rappeler que pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la communauté de communes. Ainsi, par délibération du 10 septembre 2020 les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus ont été fixées, sur présentation de justificatifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L2123-8 et R2123-22-1). Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Aussi, il est proposé d'accorder un mandat spécial afin que la communauté de communes prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement dans le cadre de la mission initialement prévue sur la convention partenariale 2018-2020 nous liant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques (CAUE), suivant délibération du 27 février 2020. Cependant en raison de la crise sanitaire cette action est reportée sur la convention 2021-2023 (Action 3.2).

La mission entre dans le cadre de la démarche SCoT et des documents d'urbanisme locaux. En effet, il s'agit d'une visite du Grand Figeac dans le Lot, qui possède de nombreuses similitudes avec le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn : nombre d'habitants, répartition de la population, topographie, dynamisme de l'activité industrielle (industrie aéronautique dans les deux cas), forme urbaine et riche patrimoine.

L'idée de ce voyage est de montrer comment Figeac s'est servi de son patrimoine pour en faire le socle d'un projet urbain ayant pour objectif la production d'un cadre de vie qualitatif invitant les habitants à y demeurer, les touristes à le visiter et les commerçants, à s'y installer. Il a pour objectifs de :

- Sensibiliser les élus des communes du territoire et techniciens communautaires à la stratégie globale du projet architectural, urbain et d'espaces publics patrimoniaux,
- Visiter des lieux représentatifs de la démarche,
- Rencontrer d'autres élus qui présenteront leur projet, leur méthode de travail,
- Apprendre de l'expérience des autres,
- Échanger avec des professionnels, favoriser l'interconnaissance entre élus,
- Sortir du quotidien, voir ce qui se fait dans d'autres collectivités similaires, s'inspirer et revenir avec un regard neuf.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DONNE** mandat spécial à :
 - o Brigitte ROSSI,
 - o Henri BELLEGARDE,
 - o Philippe GARROTE,
 - o Marc OXIBAR,
 - o Laurent KELLER,

pour leur déplacement à Figeac les 2 et 3 juillet 2021, en vue des différents objectifs énoncés ci-dessus,

- **PRÉCISE** que les frais inhérents seront remboursés aux élus communautaires concernés sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes, sur présentation des justificatifs,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY